

Admission en première année, promotion 2017

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat(e) au concours d'entrée 2017 de l'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation.

Cette école est un établissement Consulaire, géré par la Chambre Territoriale de Commerce et d'Industrie d'Angoulême.

Du fait de son appartenance à une CCI, l'EMCA est très proche des entreprises et des studios d'animation, ce qui lui permet d'assurer une formation cohérente avec les évolutions de la profession et facilite l'insertion de nos diplômés. La spécificité des métiers de l'animation, a conduit l'école à créer un Conseil d'Orientation rassemblant à côté du Directeur, des Directeurs de studios, dont le rôle est d'envisager et d'étudier toutes les questions portant sur le contenu pédagogique, l'évolution de la production et le marché de l'emploi. Le taux de placement global des étudiants sur les dernières années est de 95%.

Le diplôme délivré par l'école est un diplôme d'Etat, Assistant Réalisateur de Cinéma d'Animation, inscrit au RNCP niveau III.

L'ensemble des formations de l'EMCA est certifiée ISO 9001 AFAQ-AFNOR depuis 2007.

Le prix annuel de la scolarité est de 5500€ en classe préparatoire et de 6625€ pour le cursus de trois ans Assistant Réalisateur. L'école est habilitée à accueillir des étudiants boursiers (hors classe préparatoire).

Pendant leur cursus les élèves ont le statut étudiant (sécurité sociale étudiante, carte d'étudiant, accès au CROUS pour le logement et le restaurant Universitaire).

L'âge limite d'inscription à l'EMCA est fixé à 26 ans (avoir au plus 26 ans l'année de la rentrée).

En espérant vous avoir donné tous les renseignements nécessaires et dans l'attente de vous rencontrer, croyez, Madame, Monsieur, aux vœux que nous formulons pour votre réussite scolaire et professionnelle.

Jean-Christophe BOULARD
Directeur EMCA

COMMENT REMPLIR VOTRE FICHE D'INSCRIPTION

La fiche d'inscription est un formulaire en format PDF. Elle doit être enregistrée sur votre poste informatique et complétée en **LETTRES CAPITALES**, puis imprimée (avec la photo du candidat).

Cette fiche doit-être accompagnée des pièces suivantes :

1. Un certificat de scolarité de l'année en cours ou du dernier établissement fréquenté ;
2. Un justificatif des diplômes obtenus ;
3. Un chèque pour le règlement des frais de concours (chèque de 100€ à l'ordre de l'EMCA)
4. Un dossier de réalisations personnelles comportant en première page une lettre de motivation (voir présentation ci-après).

Aucun matériel n'est exigé pour le passage des épreuves de sélection. Tout le matériel de dessin (papier, crayons...) est fourni à chaque candidat.

Le montant des droits d'inscription aux épreuves communes d'admission est de 100€. Cette somme est retournée uniquement en cas de **non présélection**.

ORGANISATION DE LA SELECTION

Les candidats EMCA ou PREPA passent un concours commun comportant deux épreuves (admissibilité et admission) sur deux dates différentes :

1. Epreuve d'admissibilité composée de deux exercices de dessin (dessin d'après modèle vivant puis découpage cinématographique sur un texte imposé) : cette épreuve est éliminatoire.
2. Epreuve d'admission comportant un entretien de motivation face à un jury composé de professionnels et responsables de l'école.

Cette rencontre fera l'objet d'une présentation des travaux personnels du candidat. Le discours devra être étayé de références à la culture du cinéma et du cinéma d'animation, il pourra être mené, pour partie, en anglais.

Ce sont les membres du jury de sélection qui détermineront, en fonction de ses résultats, de son niveau et de son cursus antérieur, si un candidat ayant postulé au concours sera admis directement en première année du cursus, ou en classe préparatoire.

DATE LIMITE DE DEPÔT

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au

Vendredi 17 mars 2017 (cachet de la poste)

Les dossiers sont à expédier ou à déposer à l'adresse suivante :

**EMCA
Dossier d'inscription
Château de Dampierre
1, rue de la Charente
16000 ANGOULÊME**

Les envois en recommandés ne sont pas acceptés et seront retournés

**LES INDICATIONS ET CONSEILS QUI SUIVENT SONT DONNES A
TITRE INDICATIF :
VOTRE DOSSIER DOIT AVANT TOUT DONNER FORME A VOTRE
PERSONNALITE ET A VOTRE PASSION**

CONSEILS POUR LA PRESENTATION DU PORTFOLIO

Afin de faciliter l'évaluation de votre dossier de travaux personnels, veuillez à observer ces quelques règles :

- utilisez un portfolio traditionnel ou un dossier similaire (format A4 ou A3 maximum, plastifié ou non). **N'utilisez en aucun cas des feuilles volantes, non reliées** ;
- assurez-vous que votre nom figure sur chacun des documents ainsi que sur la couverture du portfolio ;
- placez en première page (et non en couverture) une lettre de motivation ;
- assurez-vous qu'il est facile de feuilleter votre portfolio, respectez au mieux l'orientation des pages ;
- essayez de présenter votre travail le plus récent, et dans la mesure du possible, indiquez la date de réalisation de vos travaux ;
- indiquez le cadre dans lequel vous avez réalisé ces travaux ;
- un total de 25 pages est largement suffisant (soit de 20 à 30 travaux)
- si vous présentez un film (privilégier en support une clé USB ou lien vers plateforme vidéo ou blog personnel), assurez-vous que le format est lisible sur tous types de médias. Joignez une description écrite expliquant votre participation sur le travail réalisé.

Aucun dessin original ne doit être envoyé (faites des photocopies)

CONTENU DU PORTFOLIO :

- croquis et dessins de modèles vivants ;
- croquis de personnes ou d'animaux en mouvement, croquis d'après le réel
- travaux de recherches personnelles
- bandes dessinées, illustrations et dessins humoristiques sont acceptés
- photos de sculpture ou de réalisations en volume peuvent enrichir le dossier
- recherches et créations dans d'autres champs que celui du cinéma d'animation (photographie, vidéo, écrits, théâtre, cinéma, art contemporain) sont bienvenus

EXAMEN DE VOTRE PORTFOLIO

Le portfolio que vous nous ferez parvenir sera examiné par un jury de sélection qui jugera de votre aptitude à passer les épreuves du concours d'entrée.

Si vous avez pris soin de joindre une enveloppe :

- en cas de non présélection, il vous sera retourné dans les meilleurs délais. Si vous n'êtes pas présélectionné, votre chèque vous sera retourné.
- , en cas de présélection, nous le conserverons jusqu'aux premières séries d'épreuves (épreuves d'admissibilité) ;
- en cas de préadmission, nous le conserverons jusqu'à l'entretien de motivation, lors duquel vous pourrez commenter vos travaux, et apporter d'autres travaux plus récents.

RETOUR DE VOTRE DOSSIER

- si vous souhaitez le retour de votre portfolio, merci de joindre une enveloppe pliée, **suffisamment affranchie et au format exact de votre dossier**, comportant votre nom et adresse du domicile principale et non votre adresse étudiante.